

Article 1 – Organisation :

L'Avenir Pédestre Arsacais organise les foulées des vignerons 2026 le dimanche 11 octobre à Arsac en Gironde (33). La partie technique (enregistrements, chronométrage) sera gérée par Protiming.

Toutes les démarches (retraits des dossards, arrivées, podium, récompenses) seront effectuées en 1 seul endroit, salle Soubeyran, allée de Soubeyran, 33460, Arsac. Le départ sera fait depuis la salle Soubeyran.

Article 2 – Programme :

Courses natures enfants 1 et 2 kilomètres Courses nature de 18 km, 10 et 5 km
Randonnées de 15 km et 9 km

A travers les forêts et les vignes, parcours peu vallonnés sur chemins et châteaux de l'appellation Margaux. Courses enfants 1 et 2 km dans le bois de Panchon.

Attention, compte tenu des parcours à travers forêts et vignes, les épreuves ne sont pas accessibles aux participants en fauteuils roulants

Article 3 – Formalités d'inscriptions :

Inscription et paiement **uniquement en ligne** sur le site www.fouleesdesvignerons.fr

**pas d'inscription par courrier ni sur place*

Seule exception pour les courses enfants 1 et 2 km dont l'inscription se fait uniquement sur place le dimanche 11 octobre de 11h30 à 12h00 au poste de retrait des dossards.

Paiement :

* Télépaiement obligatoire pour inscription sur internet

Date limite d'inscription :

* Par internet : **vendredi 09 octobre avant 14h00**

Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans. Pour tous les coureurs, fournir soit un certificat médical de moins d'un an à la date de l'épreuve, portant la mention : « Apte pour la pratique de la course à pied y compris en compétition », soit une photocopie d'une licence agréée, en cours de validité à la date de l'épreuve, soit un PPS à jour, conformément à l'article 9 du présent règlement.

La présentation du certificat médical sur tablette ou téléphone ne sera pas acceptée.

Attention : tout dossier incomplet (bulletin totalement rempli + certificat médical ou licence + paiement) ne sera pas pris en compte ET NE DONNERA PAS LIEU A ATTRIBUTION DE DOSSARD.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident

survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité face à ce type de situation.

PAS DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION (une assurance annulation est proposée lors de l'inscription en ligne)

EN CAS D'ANNULATION DE L'EPREUVE PAR LES AUTORITES, IL SERA SEULEMENT PROPOSE UN REPORT POUR L'EDITION 2027

Frais d'inscriptions :

- Courses enfants 1 et 2 km **gratuites**
- Course nature 18 km : **15 €** par internet
- Course nature 10 km : **15 €** par internet
- Course nature 5 km : **11 €** par internet
- Randonnée 15 km : **15 €** par internet (gratuit pour les moins de 12 ans accompagnés)
- Randonnée 9 km : **15 €** par internet (gratuit pour les moins de 12 ans accompagnés)

Un euro par chaque inscription sera reversé à l'association Les Liens du Cœur intervenant à l'hôpital Haut l'Évêque en cardiologie congénitale, aide à l'enfant malade.

Une tirelire sera également présente au stand de retrait des dossards pour les courses enfants, qui auront donc possibilité de verser 1€ s'ils le souhaitent.

Article 4 – Retrait des dossards :

En boutique Foulées Bordeaux dans le magasin de Bordeaux Caudéran / 74 avenue du Général de Gaulle du samedi 3 au samedi 10 à 14h (horaires du magasin) / sur place salle Soubeyran allée Soubeyran 33460 Arsac le dimanche 11 octobre à partir de 8H00 et jusqu'à 15 minutes avant les départs

Article 5 – Déroulement du programme :

- Randonnées : **15 km** départ à **9h00** / départ **9km** à **9H 15**
- Courses natures : départ **18km** à **10h00** / départ **10km** à **10h15** / départ **5km** à **10h30**
- Course enfant 1 km et 2 km : départs à partir de **12H30**

Fermeture des épreuves et remise des récompenses à partir de 13h00 sur le podium

Catégories pouvant courir (2026/2027) :

1 km course enfant :

École d'Athlétisme	EA	2018 à 2020
Poussins	PO	2016 à 2017

2 km course enfant :

Benjamins	BE	2014 à 2015
-----------	----	-------------

5 km course nature :

Minimes	MI	2012 à 2013
Cadets	CA	2010 à 2011
Juniors	JU	2008 à 2009
Espoirs	ES	2005 à 2007
Seniors	SE	1993 à 2004
Master 0	M0	1988 à 1992
Masters 1	M1	1983 à 1987
Masters 2	M2	1978 à 1982
Masters 3	M3	1973 à 1977
Masters 4	M4	1968 - 1972
Masters 5	M5	1963 – 1967
Masters 6	M6	1958 – 1962
Masters 7	M7	1953 – 1957
Masters 8	M8	1948 – 1952
Masters 9	M9	1943 – 1947
Masters 10	M10	1942 et avant

10 km course nature :

Cadets	CA	2010 à 2011
Juniors	JU	2008 à 2009
Espoirs	ES	2005 à 2007
Seniors	SE	1993 à 2004
Master 0	M0	1988 à 1992
Masters 1	M1	1983 à 1987
Masters 2	M2	1978 à 1982
Masters 3	M3	1973 à 1977
Masters 4	M4	1968 - 1972
Masters 5	M5	1963 – 1967
Masters 6	M6	1958 – 1962
Masters 7	M7	1953 – 1957
Masters 8	M8	1948 – 1952
Masters 9	M9	1943 – 1947
Masters 10	M10	1942 et avant

18 km course nature :

Juniors	JU	2008 à 2009
Espoirs	ES	2005 à 2007
Seniors	SE	1993 à 2004
Master 0	M0	1988 à 1992
Masters 1	M1	1983 à 1987
Masters 2	M2	1978 à 1982
Masters 3	M3	1973 à 1977
Masters 4	M4	1968 - 1972
Masters 5	M5	1963 – 1967
Masters 6	M6	1958 – 1962
Masters 7	M7	1953 – 1957
Masters 8	M8	1948 – 1952
Masters 9	M9	1943 – 1947
Masters 10	M10	1942 et avant

Randonnées 9 km et 15 km :

Ouvertes à tous, avec ou sans bâtons.

Article 6 – Ravitaillements :

Pour des raisons de sauvegarde de diminution des déchets, aucun gobelet ne sera distribué sur les parcours.

Chaque participant devra être muni de son propre gobelet ou eco-cup

Selon les circuits, des points de distribution d'eau et de ravitaillement seront disposés le long des parcours ainsi qu'à l'arrivée.

Une dégustation gratuite des vins de nos partenaires sera organisée sur l'aire d'arrivée.

Une restauration sera possible sur l'aire d'arrivée : plats chauds, burgers, sandwicherie, crêpes, boissons, bières locales.

Article 7 – Chronométrage – classement – réclamation :

Chaque arrivant des courses sera chronométré et classé / ***pas de chronométrage ni pour les randonnées, ni pour les écoles d'athlétisme, poussins et benjamins***

Le chronométrage est réalisé par Protiming à partir d'une puce jetable intégrée au dossard

Le classement sera affiché :

* sur l'aire d'arrivée à partir de 1h après l'arrivée de chaque course.

* sur le site internet des Foulées dès le lundi 12 octobre 2026.

Article 8 – Respect de l'environnement :

Les foulées des vigneronnes sont des épreuves qui se déroulent en **pleine nature**. Les participants doivent respecter la nature et la laisser propre. Ainsi des points de collecte seront disposés sur le parcours et notamment à proximité des ravitaillements.

Il est interdit de laisser tout déchet sur le parcours. Tout participant ne respectant pas cet article sera mis hors course par les organisateurs.

Article 9 – Responsabilité :

Tout participant aux courses devra présenter :

1) **soit une licence sportive délivrée par une fédération agréée, uniquement, et portant la mention de non contre-indication de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.**

2) **soit la justification d'un PPS datant de moins de 1 an, à télécharger sur le site de la FFA**

Les licences de la course d'orientation ou du pentathlon moderne ne seront pas acceptées.

Tous les autres participants devront fournir un certificat médical, ou sa photocopie, de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

Ce certificat sera conservé par l'organisateur.

La présentation du certificat médical sur tablette ou téléphone ne sera pas acceptée.

Les participants courent sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance, d'accident ou de vol. L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile. Du fait de la difficulté, le temps d'intervention pourra varier selon la possibilité d'accès du lieu et ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation assurant le secours. Les organisateurs pourront stopper tout coureur dont la santé leur semblera compromise.

Les randonnées sont ouvertes à tous sans certificat médical. Les participants doivent s'assurer auprès de leur médecin de leur aptitude à la randonnée. *Ils participent sous leur entière responsabilité.*

Pour les courses enfants 1 km 2 km pas besoin de licence ni de certificat médical. Il sera exigé une autorisation parentale signée (formulaire disponible sur place).

Article 10 – Droit à l'image :

L'engagement aux Foulées des Vignerons implique, sans recours, l'accord de la diffusion par les organisateurs des images photographiques ou reportages vidéo réalisés pendant la manifestation et ce pour une durée indéterminée. En vous inscrivant à l'une des épreuves, vous abandonnez votre droit à l'image.

Article 11 – Sécurité du parcours

L'assistance secours sur le parcours sera assurée par la Protection Civile

Des signaleurs assureront la sécurité des épreuves aux traversées de route.

Les parcours seront balisés (couleur selon distance) avec marquage des kilomètres.

Article 12 – Classements et récompenses :

Classements :

Course enfant 1 km : 3 premières EA et poussines, 3 premiers EA et poussins (*sans chronométrage*)

Course enfant 2 km : 3 premières benjamines, 3 premiers benjamins (*sans chronométrage*)

Remise des récompenses enfants sur podium, plaine des sports, à partir de 12H45

Course nature 18 km :

Scratch : 3 premières femmes, 3 premiers hommes

1^{er} homme et 1^{ère} femme de chaque catégorie (de junior à master 10)

Course nature 10 km :

Scratch : 3 premières femmes et 3 premiers hommes

1^{er} homme et 1^{ère} femme de chaque catégorie (de cadet à master 10)

Course nature 5 km :

Scratch : 3 premières femmes et 3 premiers hommes

Première et premier minime

Challenges :

- **Challenge des arsacais** : 1^{er} homme et 1^{ère} femme sur le 4,5km, 3 premières femmes et 3 premiers hommes sur les 10 km et 18 km

- **Trophée Vonderheyden sur le 18 km** : la meilleure équipe au temps sur 4 coureurs (challenge conservé après 4 victoires)

- **Challenge du nombre le plus élevé de participants sur les 3 courses et les 2 randonnées** : l'équipe la plus nombreuse sur les 3 courses de 18 km, 10 km et 5 km et les 2 randonnées 9 km et 15 km

- **Challenge du meilleur déguisement** : Un jury récompense les 3 participants (ayant terminé l'épreuve sur laquelle ils sont engagés) arborant les meilleurs déguisements.

Récompenses :

Course enfants : une médaille et des cadeaux à chaque participant

Courses natures 18 km et 10 km et randonnées 15 et 9 km : une bouteille de vin « haut médoc », et un verre gravé

Course 5 km : une flasque

Ces récompenses seront distribuées **contre la restitution du dossard**

Déguisements :

- 1^{er} : 2 dossards au choix entre la Médocaine VTT 2027, les Foulées 2027 et la Tournée des Cuviers 2027
- 2^{ème} : 2 dossards au choix entre la Médocaine VTT 2027, les Foulées 2027 et la Tournée des Cuviers 2027
- 3^{ème} : 2 dossards au choix entre la Médocaine VTT 2027, les Foulées 2027 et la Tournée des Cuviers 2027

Remise des récompenses :

- Pour toutes les courses, y compris les enfants, et les challenges du plus grand nombre, **Vonderheyden de la performance et déguisements : sur le podium à partir de 12h45**
- Pour le challenge des Arsacais : **fin novembre dans un des châteaux sur Arsac (date et lieu encore à définir).**

Article 13 – vélos interdits :

Compte tenu de l'étroitesse des routes et chemins, la présence des vélos est interdite, excepté ceux des organisateurs pour l'ouverture et la fermeture des courses. Tout coureur ou marcheur accompagné d'un vélo sera disqualifié et écarté par les organisateurs

Article 14 – animaux de compagnie :

Pour des questions d'hygiène et de sécurité, **la présence d'animaux domestiques** accompagnant les coureurs ou marcheurs sur le parcours pendant les épreuves **est interdite.**

Article 15 – CNIL :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en indiquant vos nom et prénom et si possible votre numéro de dossard.